



Note n° 06-2021

16/12/2021

NOTE DE SERVICE

Objet : Versement d'un abondement périodique PER COL

Nous vous informons que de manière volontaire, le Président et la Direction ont décidé de verser un abondement périodique d'un montant de 500 € brut sur votre Plan d'Epargne Retraite Collectif (PER COL) au titre de l'année 2021.

La somme nette est en cours de versement sur votre PER COL individuel.

Pierrick MARTIN

Directeur Général